

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 08 avril 2016**

L'an deux mille seize, le huit du mois d'avril à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de VILLECHANTRIA, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BRIDE, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :	23 mars 2016
Affichage le :	11 avril 2016
Nombre de membres en exercice : 11	PRESENTS : M. BRIDE Frédéric, M. PARSUS Louis, Mme COILLARD Elisabeth, M. NICOD Cédric, Mme BOUVIER Marie-France, Mme LAZZAROTTO Liliane, M. BUFFARD Jean-Dominique, M. BULLE Eric, M. BLANCHOUX Roger,
Absent :	
Absent excusé :	M. NICOLLET Roger, M. LE LOUP Patrick a donné procuration à Marie-France BOUVIER
Secrétaire de séance :	Mme BEGARD Maryline

OBJET :	Compte administratif de la commune 2015
	Délibération N° 05-2016-04-08

Le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Mr PARSUS Louis, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mr COTTET trésorier d'Arinthod après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés....		27 577.69€	23 210.74 €		23 210.74	27 577.69
Opérations de l'exercice.	75 223.85 €	107 755.36 €	24 689.18 €	26 441.02 €	99 913.03	134 196.38
TOTAUX	75 223.85 €	135 333.05 €	27 010.92 €	26 441.02 €	123 123.77	161 774.07
Résultats de clôture.....		60 109.20 €	21 458.90 €			38 650.30
TOTAUX après corrections						
Restes à réaliser...				1 900		1 900
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		60 109.20 €	21 458.90 €	1 900		40 550.30

OBJET :	Compte administratif du lotissement 2015
	Délibération N° 06-2016-04-08

Le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Mr Louis PARSUS 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mr COTTET trésorier d'Arinthod après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE Dépenses ou Recettes ou	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés....	7 244.95 €			38 146.71 €	7 244.95	38 146.71
Opérations de l'exercice.	23 086.32 €	21 451.46 €	25 132.14 €	19 253.54 €	48 218.46	40 705.00
TOTAUX	30 331.27 €	21 451.46 €	25 132.14 €	57 400.25 €	55 463.41	78 851.71
Résultats de clôture.....	8 879.81 €			32 268.11 €		23 388.30
TOTAUX après corrections						
Restes à réaliser...						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	8 879.81 €			32 268.11 €		23 388.30

OBJET :	Approbation du compte de gestion 2015 commune et lotissement
	Délibération 07-2016-04-08 et Délibération 08-2016-04-08

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET :	Affectation du résultat 2015 commune
	Délibération 09-2016-04-08

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que l'exercice 2015 a généré un excédent de fonctionnement de **32 531.51 euros**

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de **27 577.69 euros**

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 60 109.20 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en dépenses de : 1 100.00 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en recettes de : 3 000.00 euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement (à ne remplir qu'en cas d'excédent).

Compte tenu des correctifs à apporter le cas échéant, et à annexer au budget primitif 2015

Après en avoir délibéré, et le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au

Compte 1068 **19 558.90 euros**

Solde disponible : **40 550.30 euros**

A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) et / ou

Affectation à l'excédent reporté (compte R 002) : **40 550.30 euros**

OBJET :	Affectation du résultat 2015 lotissement
	Délibération 10-2016-04-08

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que l'exercice 2015 a généré un déficit de fonctionnement de **8 879.81 euros**

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de **0.00 euros**

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 8 879.81 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en dépenses de : euros

Les restes à réaliser de l'année sont en recettes de : euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement (à ne remplir qu'en cas d'excédent).

Compte tenu des correctifs à apporter le cas échéant, et à annexer au budget primitif 2015

Après en avoir délibéré, et le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au

Compte 1068 **0.00 euros**

Solde disponible : **0.00 euros**

A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) et / ou

Affectation à l'excédent reporté (compte R 002) : **0.00 euros**

OBJET :	Vote des taxes locales 2016
	Délibération N° 11-2016-04-08

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes locales votés en 2015 :

- Taxe habitation : 8.84 %
- TFB : 6.50 %
- TFNB : 17.72 %
- CFE : 11.20

Après avoir voté à main levée, le conseil, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Décide de ne pas bouger les taux des taxes locales pour l'année 2016

- Taxe habitation : 8.84 %
- TFB : 6.50 %
- TFNB : 17.72 %
- CFE : 11.20

OBJET :	Subventions 2016 Délibération 12-2016-04-08
----------------	--

Monsieur le Maire expose que les demandes de subventions ont fait état d'une délibération antérieure, mais incomplète, il manquait l'aide à l'apei pour un montant de 100.00 € voté en 2015. Monsieur le Maire propose de rajouter cette subvention pour le budget 2016

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

APEI 100 €

OBJET :	Vote du Budget 2016 commune Délibération 13-2016-04-08
----------------	---

Le budget a été présenté et voté à l'unanimité ainsi

Equilibre en fonctionnement à 126 644 euros

Equilibre en investissement à 71 404 euros

OBJET :	Vote du Budget 2016 lotissement Délibération 14-2016-04-08
----------------	---

Le budget a été présenté et voté à l'unanimité ainsi

Equilibre en fonctionnement à 31 697 euros

Equilibre en investissement à 52 086 euros

OBJET :	Convention intercommunal adjoint administratif Délibération 15-2016-04-08
----------------	--

L'adjoint administratif travaille sur quatre communes : Graye et Charnay, Loisia, Bourcia et Villechantria. Lorsque l'adjoint administratif participe à des formations sur des sites extérieures, elle prend son véhicule personnel. Ses frais de trajet doivent donc lui être remboursés. Au lieu que chaque collectivité, à chaque stage, prenne une délibération pour le remboursement des frais de déplacement, il conviendrait qu'une seule collectivité (collectivité pilote : Loisia) rembourse l'agent de ses frais de déplacement, ensuite la collectivité pilote, soit Loisia, divise par quatre la somme et en demande le remboursement aux trois autres collectivités.

- Monsieur Le Maire propose qu'une convention soit signée entre les quatre communes afin de partager les remboursements des frais de déplacements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte le partage à part égale entre les quatre collectivités où travaille l'adjoint administratif

- Autorise Monsieur Le Maire à signer une convention entre les quatre communes en ce sens, cette convention sera valable tant que l'adjoint administratif travaille dans ces quatre mairies.

OBJET :	Approbation du schéma de mutualisation avec la Communauté de Communes Petite Montagne Délibération 16-2016-04-08
----------------	---

Monsieur le Maire expose le projet du schéma de mutualisation établi par la Communauté de Communes Petite Montagne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-39-1,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite de Modernisation de l'Action publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Considérant la demande du Président de la Communauté de Communes Petite Montagne du 24 mars 2016 relative au projet de schéma de mutualisation des services

Vu la délibération prise lors du conseil communautaire du 17 mars 2016 approuvant le projet du schéma de mutualisation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le projet du schéma de mutualisation présenté.

Monsieur le Maire expose le devis de l'entreprise PEHLIVAN pour la réfection des façades du bâtiment de la salle des fêtes.

Le devis s'élève à 8 684.13 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Accepte le devis de l'entreprise PELHLIVAN pour un montant de 8 684.13 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à engager les travaux, puis à régler la facture.

QUESTIONS DIVERSES

- Plantation des fleurs le 14 mai
- Monsieur le Maire expose la demande des collégiens : ils désirent savoir ce que la commune va mettre en place pour favoriser les économies d'énergies. Le conseil répond qu'il y a eu plusieurs actions antérieures de mener (changement des lampes de l'éclairage public, chauffage granulés, réfection isolation des logements...) et que pour le moment aucune autre action n'est envisagée.

La séance est levée à 23heures